

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages.....1 000 F ● 48 à 60 pages.....1 500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions).....20 000 F ● Avis d'immatriculations..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F
<p><i>N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME</i></p>		

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de : Dapaong et Cinkassé.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 02564/RS déposée le 07/04/22. M. LARE Kanwadbe, profession : Officier chef de bataillon demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Dalwak, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété KAGNALE et à l'Est par une rue non dénommée de 14m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02958/RS déposée le 13/02/23. M. DJISNABA Zanre, profession : Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 03 ca, situé à Timbou connu sous le nom de Timbou, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord-Est, par la nationale n°1 de 74 m, au Sud-Est par une rue non dénommée, au Nord-Ouest par la propriété LADAGO et au Sud-Ouest par la propriété GOBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02960/RS déposée le 13/02/23. M. BIMBILA Omorou, profession : Commerçant demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Pegdewende, préfecture de Cinkassé, et borné au Nord-Est, par une rue non dénommée de 14m, au Sud-Est, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la propriété PIZONGO Boukari.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02975/RS déposée le 23/02/23. M. NIMAN Ferdinand, profession : Infirmier demeurant à Dapaong et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 98 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Magoudjoale, préfecture de Tône, et borné au Nord, par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par les propriétés DJESSIBO et KOMBATE et à l'Ouest par la propriété LAMBONI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02976/RS déposée le 23/02/23. M. BOMBOMA Banebanime, profession : Comptable demeurant à Kara et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône, et borné au Nord par la propriété GNIKINAME, au Sud par le domaine de l'Ets AIR NANO, à l'Est par la propriété ANTOINE et l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02977/RS déposée le 23/02/23. M. LABDIEDO Biyafiti, profession : Infirmier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 68 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord par les propriétés AMADOU et SANDJA, au Sud par la propriété TCHEDÉ, à l'Est par une ruelle de 10 m et l'Ouest par les propriétés LAMBONI, IBRIHIME et PAGUEDAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02982/RS déposée le 27/02/23. M. YOUBARE Yacoubou, profession : Revendeur demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 68 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Nassablé, préfecture de Tône, et borné au Nord par la route de Kodago de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YOGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 03028/RS déposée le 27/02/23. M. BAKI Arzouma, profession : Inspecteur des Douanes demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 21 a 81 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété DJEKLE Pagpole et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n° 1 de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
Awèssô Kossi KOMOSSI